



Délibération 2022-467

Actions : perspectives 2022 Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Mardi 1^{er} février 2022

Le comité du syndicat mixte mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Mardi 1^{er} février 2022 à 10 heures à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle AUDIO 2, en présentiel et en visioconférence, dûment convoqué par courriel du 24 janvier 2022.

La séance est présidée par Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM.
Le secrétaire de séance est Madame Isabelle BOUYER-MAUPAS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	8	0	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires : en présentiel

M. Pierre VOGT

conseiller régional - Région Normandie
Président du SMANM

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

conseillère départementale- canton Agon-Coutainville

M. Gilles LELONG

conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin⁵

en visio

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

conseillère départementale – canton Avranches

Mme Marie-Pierre FAUVEL

conseillère départementale – canton Condé Sur Vire

M. Guillaume HEDOUIN

conseiller régional - Région Normandie

Mme Marie-Françoise KURDZIEL

conseillère régionale – Région Normandie

Mme Marie-Hélène ROUX

conseillère régionale – Région Normandie

EXCUSES

M. Antoine DELAUNAY

conseiller départemental - canton Avranches

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

conseillère régionale – Région Normandie

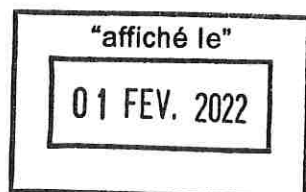
Mme Claire ROUSSEAU

conseillère régionale – Région Normandie

M. Yvan TAILLEBOIS

conseiller départemental – canton Granville

.../...



Actions : perspectives 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n°465 du 1^{er} février 2022 présentant les perspectives pour les actions 2022 déclinées selon les grandes thématiques des missions de la Maison de la Normandie et de la Manche, présentées et explicitées en séance ;

Considérant le programme d'actions 2022 telles que décrites au rapport de séance ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants,

Approuve la réalisation des actions 2022 proposées et l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2022

Autorise le Président du SMANM :

à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, notamment les conventions avec les intervenants dans le cadre des Corn Riots, définissant les modalités d'organisation et de prise en charge des frais (cachet, hébergements/déplacements, location de matériel, assurances...).

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie et
de la Manche,**

Pierre VOGT

